

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 12 avril 2010**

L'an deux mille dix, le douze avril, le Conseil de la Communauté de Communes du Sauveterrois s'est réuni à la salle des fêtes de Coirac, sur convocation de Monsieur Yves d'Amécourt, Président.

Présents : *Christiane FOUILHAC, Christophe DUARTE (Castelviel), Yves RAYNE, pv à Yves d'Amécourt, (Cleyrac), Patrick MAUMY, Christiane DULONG (Daubèze), Didier LAMOUREUX, Annie POSSAMAÏ (Gornac), Bruno LIMOUZIN, Denis MODET (Mourens), Serge DURU, Éric TINTURIER (Saint Brice), Bernard REBILLOU, Jean Luc PIVA, (Saint Félix de Foncaude), Chantal DALLA LONGA, Francis LAPEYRE (Saint Hilaire du Bois) André GOUACHE, Martine LOPEZ (Saint Martin du Puy), Nicole BONNAMY, Henri HONEGGER pv à Nicole BONNAMY (Saint Sulpice de Pommiers), Yves d'AMÉCOURT, Gilles BUSSAC, Luc HÉRAULT, Marie-José LAWThER pv à Luc HÉRAULT, Claude LUMEAU (Sauveterre de Guyenne), Philippe BRY, Denis MARNIESSE (Caumont), Anne CATHERINEAU, Catherine DAKIR (Coirac), Jean-Marie VIAUD, Sylvianne LANGEL (Mauriac), Daniel BARBE, Florent MAYET, BONNEFIN, (Blasimon), Jean-Paul POUJON, Emmanuel BATAILLE (St Martin de Lerm).*

Absente: Bernadette BOGET (Cleyrac)

Auditeurs libres :

Claudette BIDOUSE, Jean Claude BERNEDE, Denis DADEL (Coirac), Philippe PAGOTTO (Caumont), Benoit PUAUD (Sauveterre de Guyenne).

Le Conseil est accueilli par le Maire de la Commune et son Conseil Municipal.

L'appel est réalisé par Martine Cauhapé, une feuille de présence circule pour inscrire les personnes présentes en tant qu'auditeurs libres.

Monsieur le Président demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir lui indiquer s'il y a des commentaires à apporter au dernier compte-rendu de la réunion.

Aucune modification n'est apportée, le compte rendu est ensuite adopté à l'unanimité.

Catherine DAKIR est nommée secrétaire de séance.

Sur proposition du bureau et à la suite de la commission CLETC réunie le 7 avril, Monsieur le Président demande à l'assemblée de rajouter à l'ordre du jour :

- l'attribution de la CLETC
- le choix de l'entreprise relative à la mission SPS de la salle de sports.

Accord à l'unanimité.

M. le Président informe l'assemblée de la présence de Mme Tringali qui assiste à son dernier conseil et la remercie pour sa collaboration.

L'intérim pour le poste de la trésorerie de Sauveterre-Pellegrue se termine et Mme Laure Chevalard assurera ce poste à compter du 1^{er} mai prochain.

COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (anciennement TP)

Selon l'avis du bureau, il est proposé de ne pas modifier le taux de la cotisation foncière des entreprises qui remplace la taxe professionnelle.

Le taux reste donc à 14.52 % (taux fixé au moment du passage à la TPU)

L'assemblée après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le taux de 14.52 pour la cotisation foncière des entreprises en 2010.

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Le tableau des taux de chaque commune est présenté.

Le Président rappelle la méthode de calcul. Le coût par habitant est calculé en fonction de la charge du Syndicat, divisé par le nombre d'habitant (source INSEE). Le coût par habitant est d'environ 82 € (source Henri Honegger).

On obtient le coût par commune en multipliant ce taux par le nombre d'habitant de la commune.

Le coût par commune est ensuite rapproché de l'assiette foncière de chaque commune afin de déterminer un taux.

Communauté de Communes du Sauveterrois

TEOM 2010

Communes	Population	Bases prévisionnelles	Produit attendu	Taux 2009	Taux 2010
Blasimon	878	523 297	72374	13,35%	13,83%
Castelviel	188	94 735	15580	16,75%	16,45%
Caumont	159	71 935	13107	17,37%	18,22%
Cleyrac	143	71 359	11788	16,93%	16,52%
Coirac	196	104 821	16157	14,30%	15,41%
Daubèze	154	60 563	12695	20,85%	20,96%
Mauriac	246	122 775	20278	16,70%	16,52%
St Brice	315	149 830	25966	17,00%	17,33%
St Félix de Foncaude	296	128 103	24400	18,68%	19,05%
St Hilaire du Bois	88	29 817	7254	23,98%	24,33%
St Martin de Lerm	140	80 748	11541	14,38%	14,29%
St Martin du Puy	214	101 214	17640	17,87%	17,43%
St Sulpice de Pommiers	227	102 369	18712	18,38%	18,28%
Sauveterre Gne 2 pass	453	883 235	135760	14,91%	15,37%
1 passage	1361	480 453	37341	7,56%	7,77%
			440593		

Gornac	368	273 172	29 815	10,56%	10,91%
Mourens	392	157 816	31 760	18,89%	20,12%
			61 575		

SOMME TOTALE	502 168,14
---------------------	-------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte les taux 2010.

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION - CLETC

M. le Président présente les résultats de la commission locale d'évaluation des transferts de charges réunie le 7 avril. Après plusieurs simulations, il a été décidé de conserver la formule de calcul retenue par délibération prise en 2005.

M le Président rappelle le principe de la CLETC et demande à l'assemblée de valider le montant pour chaque commune.

L'attribution de compensation pour l'année 2010 est détaillée ainsi.

Communes	Montant à percevoir	Communes	Montant à verser
Blasimon	35 635.71	Gornac	16 678.69
Castelviel	2 816.95	Sauveterre	193 878.56
Caumont	5 905.24		
Cleyrac	8 818.66		
Coirac	4 160.03		
Daubèze	6 984.96		
Mauriac	10 142.18		
Mourens	19 752.74		
St Brice	3 778.68		
St Félix de Foncaude	14 348.67		
St Hilaire du Bois	3 871.00		
St Martin de Lerm	9 267.14		
St Martin du Puy	8 134.52		
St Sulpice de Pommiers	6 130.86		
TOTAL	139 747.34		210 557.25

Ainsi, la Communauté des Communes conservera en 2010 le bénéfice du versement de 100% du montant de la Taxe Professionnelle versée par TIGF. La répartition 65/35 entre la communauté et la commune de Sauveterre commencera en 2011 sur la base des réalisations 2010. Le bénéfice de cette décision pour la communauté des communes est de 433 000 €.

En contrepartie, Yves d'Amécourt, parlant au nom du Conseil Municipal de Sauveterre demande au Conseil Communautaire d'utiliser cette somme afin de prioriser les actions suivantes :

Il a été décidé :

AFFECTATION des 433 000 €		
Supplément voirie communale sur la commune de Sauveterre	72 000	(68 268,68 + 3 229,20)
Elargissement de la route de Gabachot (ZA)	96 000	(selon l'estimatif Boyé, solution n° 3)
FCTVA des travaux voirie	-14 000	
Salle de sport spécialisée	180 000	
Fond de concours pour l'aménagement de l'Office Tourisme	99 000	
TOTAL	433 000	

Cette répartition permet de débloquer la construction de la salle de sports pour commencer la construction du multi-accueil dès cette année sans attendre la décision de financement du Conseil Général de la Gironde. Or, la construction de la salle de sport conditionne la démolition de l'ancienne usine ACIS, et la construction de la crèche multi-accueil.

L'assemblée donne son accord à l'unanimité. Le budget présenté tiendra compte de cette affectation.

TRAVAUX DE VOIRIE, tableau de financement

Il est présenté le programme des travaux voirie dans chaque commune sur lequel ont été rajoutés le supplément des travaux de voirie concernant la commune de Sauveterre et l'élargissement de la route de Gabachot (voir ci-dessus).

Le montant des travaux s'élève à 724 119.04 € TTC.

Seul, un dossier de demande de subvention au titre du FDAVI sera déposé auprès du Conseil Général.

En effet, Mme la Sous-Préfète nous a informés que sur consigne de M le Préfet, aucun dossier pour travaux de voirie au titre de la DGE ne sera retenu.

Le plan de financement se présente ainsi :

Travaux	724 119.04 €
Total subvention demandée (FDAVI):	- 104 458.70 €
FCTVA	- 112 108.11 €
Coût total pour la CCPSG :	507 552.23 €

Le plan de financement est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur les montants et de déposer une demande de subvention au titre :

- * du FDAVI, pour un montant total des travaux de 522 293.50 € HT*

BUDGET PRIMITIF 2010

M. le Président donne la parole à Sylvie Tessier pour la lecture du budget primitif.

Les documents détaillés par compte transmis à chacun sont lus selon les chapitres.

M. le Président précise selon les chapitres les dépenses inscrites et donne les explications nécessaires au fur et à mesure des questions et des interrogations.

Le budget s'équilibre en fonctionnement à la somme de 2 907 419.25 € et en investissement à la somme de 2 556 658.09 € avec les reports.

A la suite, le budget est soumis au vote du conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget présenté.

M. le Président remercie l'assemblée pour son vote unanime.

SALLE DE SPORTS

➤ **Honoraires de l'architecte Blazquez**

Patrick Maumy présente un avenant au contrat d'honoraires de M. Blazquez. En effet, suite à la baisse significative de l'enveloppe des travaux concernant la salle de sport, M. Blazquez demande que ses honoraires soient maintenus à hauteur de 30 635 € ht.

Le Président explique que M Blazquez a recherché une solution pour que cet investissement soit le plus optimisé possible pour la communauté des communes. Ce faisant il a diminué ses propres honoraires qui sont liés au coût de la construction. D'où cette proposition de forfaitiser les honoraires afin que l'architecte ne soit pas perdant pour avoir trouvé une solution plus économique.

Après l'accord du bureau, le Président soumet cet avenant à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte l'avenant de M. Blazquez et autorise le Président à le signer.

➤ **Mission SPS**

Patrick Maumy présente le résultat de la consultation pour la mission sécurité, prévention. 9 entreprises ont remis une offre.

		TTC	HT	conception	réalisation	TVA	différence
1	Préventis	1148	960	330	630	188	
2	Ecobat	1275	1025	415	860	250	127
3	CIB	1387	1160	210	950	227	239
4	Marc Loze	1902	1590	750	840	312	753
5	Chaudun	2068	1690	420	1270	378	920
6	GM QUALITE	2136	1786	380	1406	350	988
7	Claude Didier	2799	2340				1650
8	Lafon	3209	2683	732	1951	526	2061
9	Calixte TINARD	6518	5450	2000	3450	1068	5370

- La société Préventis présente le devis globalement le moins élevé, soit 1 148 € TTC.
- La société Ecobat propose plus de visite pour un prix de 1 275 € TTC. Le prix ramené à la visite est donc moins élevé.

C'est pourquoi, Patrick Maumy propose de retenir l'entreprise ECOBAT pour une offre techniquement meilleure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, retient l'entreprise ECOBAT pour un montant de 1275 € TTC pour la mission SPS de la salle de sport.

SIPHEM, retrait de la CDC de Pujols/Castillon

Le Comité syndical du S.I.P.H.E.M, réuni lors de la séance du 16 décembre 2009 a accepté à l'unanimité le retrait du syndicat de la Communauté de Communes de Pujols Castillon. Cette décision nous ayant été notifiée par courrier le 3 février 2010, nous avons jusqu'au 3 mai pour délibérer sur la décision.

Mr le Président demande aux délégués communautaires de se prononcer sur le retrait de la Communauté de Communes Pujols Castillon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte le retrait de la Communauté de Communes de Pujols Castillon au Syndicat Mixte Interterritorial du Pays du Haut-Entre-deux-Mers.

M Piva informe que certaines Communautés de Communes envisagent d'adhérer au SIPHEM et que cela n'est pas inquiétant au niveau du budget du SIPHEM. En effet, la Communauté de Communes de Targon a déjà fait sa demande, l'information deviendra officielle au prochain comité syndical du Siphem.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Signalétique :

Comme convenu lors du dernier comité de pilotage, il a été décidé d'organiser des réunions par secteur avec les référents des communes.

Les missions du référent sont :

- Informer les acteurs économiques de la commune de la démarche
- Faire le lien avec la communauté de communes
- Etre le rapporteur auprès du conseil municipal du projet de signalisation établi à l'échelle de la commune.

Lors de la dernière réunion de la commission tourisme, il a été proposé de prendre le délégué voirie pour certaines communes.

Chaque commune communique le nom du référent : Florent MAYET, Pierre TOMADA, Jean Noël SERAL, Serge RIZETTO, Yves RAYNE, Patrick MAUMY, Didier LAMOUREUX, Bernard YON, André GOUACHE, Chantal DALLA-LONGA, Serge DURU, Jean Paul POUJON, Jean Luc PIVA, Alain CONSTATNIN, Denis MARNIESSE, Jean Paul DESPLAT.

Ces référents recevront une convocation pour la réunion de secteur prévue le **lundi 26 avril** à 18 h à la salle des fêtes de Neuffons.

Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces Publics

Un mail a été envoyé à toutes les communes afin de composer un groupe de pilotage. Il est rappelé de renvoyer les informations afin de réunir le groupe de pilotage le plus rapidement possible.

Commission associations & Forum des assos : Mardi 13 Avril à 17 h 45

Commission Enfance Jeunesse : Jeudi 22 avril à 18 h 30

Commission d'Appel d'Offres (voirie) : Lundi 3 mai à 16 h 30

Réunion bureau : Lundi 3 mai à 18 h 30

Prochain Conseil Communautaire : Lundi 17 mai 2010 à 18 h 30 à Mauriac

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 20 h 00.